

Commune de Clelles en Trièves

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 avril 2026

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au *nombre prescrit* par la loi dans la salle Sagittaire sous la présidence de Monsieur Thomas SPINDLER.

Date de la convocation : 16 avril 2026

Début de séance : 20h30

Présents : Thomas Spindler, Carole Peychaud, Frédéric Francillard, Alexia Rosin, Eric Chevillard, Louise Babusiaux, Yannick Jacquier, Alix Fumex, Corentin Mosnier, Elodie dos Santos, Marielle Clot, Anne Chovet, Jules Poncet, Jean-Louis Hamel

Absents : Tue Bo

Pouvoirs : /

ORDRE DU JOUR :

- Adoption du PV du conseil du 11 mars 2026 et du 20 mars 2026

Délibérations :

- Validation du tableau des effectifs
- Commission appels d'offres
- Commission contrôle listes électorales
- Désignation des délégués représentant la commune à TE38 (Territoire Energie Isère)
- Désignation des délégués représentant la commune au syndicat de télévision SERPATON
- Désignation des délégués forêts
- Désignation des correspondants défense
- Désignation des délégués représentant la commune au sein du Parc Naturel Régional du Vercors

Questions diverses

- Actualités des commissions communales et de la communauté de communes du Trièves

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum étant atteint, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, **Carole PEYCHAUD**, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 11 mars 2026 et du 20 mars 2026

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à approuver les procès-verbaux des séances du Conseil Municipal en date du 11 mars 2026 et du 20 mars 2026.

Les comptes-rendus des conseil municipaux précités sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

Délibération Numéro 08-04-2026 - VALIDATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

- Vu** le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, le cas échéant ;
- Vu** les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article L411 du code général de la fonction publique susvisé,
- Vu** le tableau actuel des effectifs de la collectivité ;

Considérant la nécessité de mettre à jour les emplois de la collectivité ou de l'établissement public à la date du 13/04/2026 ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal,

- **Adopte** le tableau des effectifs, tel que présenté ci-après en annexe,
- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- **Autorise** le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Délibération - COMMISSION APPEL OFFRES

Cette délibération est reportée ultérieurement.

Délibération Numéro 09-04-2026 - DESIGNATION DES DELEGUES REPRESENTANT LA COMMUNE A TERRITOIRE D'ENERGIE (TE38)

Considérant l'adhésion de la commune à TE38 (Territoire d'Energie Isère) ;

Considérant la nécessité suite au renouvellement des conseils municipaux de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire et d'un nouveau délégué suppléant, afin de représenter la commune au sein du Comité syndical de TE38 ;

Considérant qu'en application de l'article L 5721-2 du Code général des collectivités territoriales, pour l'élection des délégués des communes au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter uniquement sur l'un de ses membres ;

Considérant que le mandat des nouveaux représentants de TE38 ainsi désignés débutera à la réunion d'installation du Comité syndical de TE38 ;

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de TE38 ;

VU la délibération d'adhésion à TE38 ;

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal désigne, représentant de la commune au sein de TE 38 :

- **Frédéric FRANCILLARD**, délégué titulaire
- **Eric CHEVILLARD**, délégué suppléant.

Délibération Numéro 10-04-2026 - DESIGNATION DES DELEGUES REPRESENTANT LA COMMUNE AU SYNDICAT DE TELEVISION SERPATON

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la commune de Clelles est adhérente au syndicat de télévision du SERPATON.

Il faut désigner un représentant titulaire et un suppléant pour représenter la commune au sein de cet organisme.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal désigne :

- **Eric CHEVILLARD**, comme délégué titulaire
- **Frédéric FRANCILLARD**, comme délégué suppléant.

Délibération Numéro 11-04-2026 - DESIGNATION DES DELEGUES FORÊT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il faut désigner deux délégués forêt, ils seront les représentants et les interlocuteurs privilégiés de la commune auprès de la Fédération Nationale des Communes Forestière et de l'association référente.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal désigne :

- **Frédéric FRANCILLARD**, comme délégué titulaire
- **Corentin MOSNIER**, comme délégué suppléant.

DELIBERATION Numéro 12-04-2026 - DESIGNATION DES CORRESPONDANTS DEFENSE

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il faut désigner un correspondant défense au sein du Conseil Municipal.

Celui-ci est l'interlocuteur de la commune auprès du service des armées.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal désigne :

- **Thomas SPINDLER**, comme délégué titulaire
- **Eric CHEVILLARD**, comme délégué suppléant.

DELIBERATION Numéro 13-04-2026 - DESIGNATION DES DELEGUES REPRESENTANT LA COMMUNE AU SEIN DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERCORS

Les délégués au Syndicat mixte du Parc naturel régional du Vercors sont le relai des positions du Conseil municipal ou du Conseil communautaire auprès des instances du Parc. Ils contribuent également aux décisions du Parc dans une logique d'intérêt général du territoire et sont les ambassadeurs du Parc au sein de leur collectivité et sur leur territoire.

Vus les statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Vercors annexés à la Charte 2025-2040 du Parc naturel régional du Vercors.

Considérant la nécessité de procéder suite aux élections municipales de mars dernier, à l'élection par votre instance délibérative d'un nouveau représentant titulaire et d'un nouveau représentant suppléant pour siéger au sein des instances de ce syndicat,

Après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal désigne :

- **Louise BABUSIAUX**, comme délégué titulaire
- **Corentin MOSNIER**, comme délégué suppléant.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif M49 2026 au chapitre 21.

QUESTIONS DIVERSES

Actualités des commissions communales et de la communauté de Communes du Trièves

La plupart des commissions se sont réunies sauf celle pour « l'eau et l'assainissement ».

Commission Communication & Culture :

Les procès-verbaux des conseils municipaux seront publiés sur le site internet. La reprise du site internet de la commune est engagée et Alexia ROSIN est actuellement la seule personne qui possède les accès. Concernant le bulletin municipal, il est prévu de réaliser 4 numéros par an, soit en juillet, en octobre, en janvier et en avril. Un comité de rédaction sera mis en place avec les habitants et habitantes sous réserve de la responsabilité du maire et de l'adjointe en charge de ce sujet, Alexia ROSIN.

Commission Cadre de vie :

Beaucoup de sujets ont été abordés.

Jules PONCET serait en charge du marché.

Eric CHEVILLARD se charge de la vie des associations. Invitation de toutes les associations clelloises le 12 mai à 18h.

Les aires de jeux et sentiers seront en charge de Yannick JACQUIER.

Les fêtes et cérémonies, la gestion des salles ainsi que la signalétique et les plans et liens aux entreprises seront gérées par Alexia ROSIN, l'arborisation par Louise BABUSIAUX, les sentiers par Yannick JACQUIER, le lien aux entreprises avec apéro réseau et les lieux publics (ainsi que la boîte à idée) par Marielle CLOS.

Point d'info :

Fouad et Julie ont signé un compromis pour racheter le commerce de Sébastien. Le 1^{er} juillet 2026, ils vont ouvrir la 2^{ème} épicerie ce qui apportera de la disponibilité en liquidités, un relais colis, un tabac, une papeterie et la vente de légumes non bio. Ils demanderont un droit de terrasse quand le Bistrot de la place sera fermé (en bonne entente avec le BDLP).

Commission Patrimoine communal et urbanisme

- BDLP :
- Cinéma
- Pichou – Bibliothèque : Corentin MOSNIER et Jean-Louis HAMEL prennent le dossier.
- Salle des fêtes
 - o Rédaction d'un projet = grandes lignes des usages + demander aux usagers
 - o CAUE + Architecte
- Bâtiment à démolir : maison Mican
- Four à pain à vocation d'être un chantier participatif
- Cimetière : agrandissement de la porte d'entrée
- Eglise : pose de méridienne. Méridienne en fonte à reposer sur l'Eglise. Devis de 4700 € pour la remettre en place. Culture et montagnes a déjà 600 € et vont vendre des gâteaux St Georges.

Commission Jeunesse et Sport

Ecole

- Conseil d'école – Marielle CLOT et Thomas SPINDLER.
- Création de lien avec ADMR et Crèche → goûter !

Crèche

- Local municipal. Marielle CLOT et Anne CHOVET ont été à l'AG.
- Anne CHOVET sera la référente de la crèche.

Nouveaux habitants

- Visite guidée du village tous les 6 mois + petit livret d'accueil.
Colis pour les nouveaux bébés → Anne CHOVET et Elodie DOS SANTOS
- ADMR et personnes âgées Colis : Elodie DOS SANTOS et Marielle CLOT
Repas des anciens : Mobiliser le traineau + BDLP.
- CCAS : réflexion sur la pertinence d'en créer un ou pas → Carole PEYCHAUD

Logements sociaux

Mise en place de critères : Urgence, ressources, enfants, situation familiale, ordre des communes, ancienneté, adéquation taille logement.

Jeux et Sports

- Faire un mur de foot
- Pumptrack : devis

Louise présente la réunion sur le Parc Naturel du Vercors : rôle d'accompagnement. Appel à projet d'Atlas de Biodiversité Communale. Accompagnement par des experts + Services Civiques. Faire des inventaires, créer des ateliers. Participatif ! Création de zone naturelle sensible ! La forêt est également citée, lien avec Corentin MOSNIER.

Frelons asiatiques

Olivier va laisser des pièges à frelon et des affiches sur comment faire son piège !

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 21h25 heures.

La secrétaire



Monsieur
le Maire,
Thomas
Spindler